

Département de la Haute-Marne  
Canton de Nogent  
Commune de MANDRES-LA-COTE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 23 septembre 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

G. GEORGEMEL	G. VALTON	RIBEIRO A
J.P. MARTIN	J.P. MUGNIER	LEMOINE R
E. JAMMAS	H. ROMANETTO	
I. LARDIN	G. CASTENETTO	

Absents excusés : GALDO Sylvie, MAINO Roger, VOIZEUX Roselyne, GILLOT Jean-Marie qui a donné procuration à Monsieur GEORGEMEL Gilbert, Maire.

Secrétaire de séance : CASTENETTO Gaëlle,

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15 avril 2019 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

**TRANSFERTS DE CREDITS**

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide deux décisions modificatives qui seront les suivantes :

**Décision modificative sur le Budget Lotissement :**

Dépenses article 3555 – 040 : - 49 250  
Recettes article 168748 : - 49 250  
Recettes article 71355 – 042 : - 49 250  
Recettes article 7015 : + 49 250

**Décision modificative sur le Budget Général :**

Dépenses article 2041582 : + 38 307  
Dépenses article 2116 : + 3 300  
Dépenses article 21318 : + 28 043  
Dépenses article 27638 : - 49 250  
Recettes article 021 : + 20 400  
Dépenses article 023 : + 20 400  
Recettes article 73211 : + 20 400

## **AFFECTATION DE RESULTATS**

Le conseil municipal annule la délibération 2019-03 du 1<sup>er</sup> mars 2019 concernant l'affectation des résultats.

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 (223 161.55 €) au budget 2019 comme suit :

- 50 328.13 € en réserves à l'article 1068
- 172 833.42 € en excédent de fonctionnement reporté article 002.

## **ACHAT DE TERRAIN**

Demande achat de terrain (zone artisanale)

21h95            2195m<sup>2</sup>

Le conseil municipal décide de demander des précisions au demandeur sur le projet avant de prendre une décision.

## **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE BALAYAGE ET SIGNER LA CONVENTION AVEC L'AGGLOMERATION DE CHAUMONT**

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'adhérer au groupement de commande pour le balayage et autorise le maire à signer la convention.

- 3 passages par an 2553 € HT
- Si passage supplémentaire 1125 € HT

A revoir en fonction de l'évolution.

## **ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Le conseil municipal décide une admission en non-valeur pour un montant de 765.42 €

## **TRANSFERT COMPETENCE SCOLAIRE AGGLOMERATION DE CHAUMONT VERS LA COMMUNE**

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte le transfert compétence scolaire de l'agglomération de Chaumont vers la commune.

## **MISE A DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUX AUX FRAIS DE L'AGGLOMERATION DE CHAUMONT**

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte de mettre à disposition des agents communaux aux frais de l'agglomération de Chaumont.

## **MODIFICATION DES STATUTS DE L'AGGLOMERATION DE CHAUMONT**

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte les modifications des statuts de l'agglomération de Chaumont.

## **TRANSFERT COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT A L'AGGLOMERATION DE CHAUMONT**

Le conseil municipal après en avoir délibéré donne un avis favorable au transfert compétence eau et assainissement à l'agglomération de Chaumont.

### **TRAVAUX ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal prévoit le remplacement de la canalisation sur 200 m :

- 7 950 € Etude
- 40 000 € Travaux

### **DEVERSION D'ORAGE :**

8 700 € Etude

Prix à déterminer pour les travaux.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 22 heures 00.